

1. AUDIT DE L'ENTREPRISE

- Description de la localisation de l'entreprise et de son insertion dans l'environnement
- Description de la nature, du volume de l'activité par ateliers ainsi que des équipements et procédés de fabrication.
- Analyse de la gestion de l'environnement (déchets, eaux usées, air, bruit...).

2. REALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT

- Identification et évaluation de la gestion des aspects environnementaux (rejets atmosphériques, nuisances sonores, déchets, eau, énergie, transport,...) en adéquation avec la sensibilité du milieu récepteur (air, eau, sol, environnement).

3. REALISATION DE L'ETUDE DE DANGER

- Identification des produits à risque utilisés, de leur mode de stockage ainsi que des conditions de mise en œuvre.
- Description des risques liés aux produits et analyse des causes et conséquences.
- Compte-rendu des mesures prises par l'entreprise pour limiter et maîtriser au maximum les situations à risque

4. NOTICE D'HYGIENE ET DE SECURITE

- Description des conditions d'hygiène et de sécurité (équipements, consignes, vérifications, entretien,...).
- Évaluation des risques liés au travail et présentation des mesures préventives existantes.
- Description des méthodes et moyens d'intervention mis en œuvre en cas d'accident.

5. SYNTHESE DU DOSSIER D'AUTORISATION

- Synthèse des précédents points
- Vérification des conformités du dossier auprès des services déconcentrés de l'État
- Validation du dossier avec la Direction
- Reproduction en 7 exemplaires et Dépôt en préfecture



Buts professionnels

Sur le plan technique et administratif,

- Construction et rédaction des éléments constitutifs du dossier (*Cf. Méthodologie*)
- Recherche des données techniques, environnementales, des cartes et plans
- Réalisation des études technico-réglementaires dans le cadre du DDAE
- Mise en forme et reproduction

Sur le plan organisationnel,

- organisation de la procédure avec les services de l'État (Préfecture, DRIRE, Mairie ...)
- organisation des mesures et des prélèvements (si nécessaire)
- Préparation pour le CDH
- Validation du dossier et dépôt en préfecture

Éléments rendus

- Lettre de demande d'autorisation
- Plan cadastral
- Carte au 1/25000
- Plan au 1/2500
- Plan au 1/200
- Étude d'impact
- Étude de danger (& Volet santé)
- Notice d'hygiène et de sécurité
- Résumé non technique
- Autres pièces réglementaires

Le dossier sera complété si nécessaire des résultats d'études et de mesures nécessaires.

CADRE LEGISLATIF Le code de l'environnement (livre V)

- Décret n° 77-1141 du 12 octobre 1977 relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement
- Décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement dernièrement modifié par le décret n° 2000-258 du 20 mars 2000
- Loi n°76.663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.
- Directive 96/82/CE du 09 décembre 1996 dite SEVESO II
- Autres Textes spécifiques ICPE (déchets, air, eaux, bruit, MD, foudre, parasismique)